PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

REVISION N° 2
Approbation - 2019

SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
C.5.1.1



GRANDLYON la métropole

Agence d'Urbanisme aire métropolitaine Lyonnaise

- CAVITÉ : Relatif aux sites recélant des cavités souterraines :

(Article L56 3-6 du code de l'environnement)

Communauté Urbaine de Lyon
Direction de l'Eau - Unité Galeries
117 boulevard Vivier Merle
69003 LYON **☎ 04.26.99.32.02**

NOTA :

Pour une création ou une modification d'une construction située dans un **site de cavités souterraines** le demandeur devra se mettre en relation avec l'unité galeries de la Direction de l'Eau afin de rendre les conditions d'exécution des travaux possible au regard des risques d'effondrement du sol ou de destruction.des galeries de captage et de leurs exutoires pour ne pas entraver la circulation des eaux souterraines qui pourrait entrainer des désordres dans la structure des bâtiments, des voiries publiques et fragiliser la tenue des sols et des sous-sols

C.5.1.1 Informations complémentaires

Saint-Didier-au-Mont-d'Or

NOTICE DE PRESENTATION DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES

L'article L.522-5 du Code du patrimoine prévoit que dans le cadre de l'établissementde la Carte archéologique, l'État peut définir des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

A ce titre, ont été définies sur la commune de Saint-Didier-au-Mont-d'Or des zones dont les délimitations s'appuient sur le passé archéologique riche de la commune, et sur le potentiel de l'urbanisation.

Les zones ainsi délimitées sont les suivantes :

Zone 1 : Pace Léonard Peyrat
Eglise et cimetière du Moyen Âge. La première mention apparaît en 984 dans le Cartulaire de l'Eglise de Lyon : *sanctus Desiderius in monte aureo* . La paroisse faisait partie de la sénéchaussée de Lyon . Les seigneurs étaient les chanoines-comtes de Lyon. En 1381, le Chapitre fait fortifier l'église. Celle-ci, entourée du cimetière paroissial, est désaffectée et démolie après la construction d'une nouvelle en 1963. Le château de Fromente, dans son aspect actuel, est moderne, mais il reste quelques parties des XIIIème et XIVème siècles . Traditionnellement associé à une maison des Templiers, il fut vendu comme Bien National à la Révolution.

Zone 2 : Saint-Fortunat
La chapelle fut édifiée au XIVème siècle, elle était entourée d'un cimetière. Son portail fut avancé dans l'alignement lors de travaux d'agrandissement au XIXème siècle. Edifice inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1985.

Zone 3 : La Rémillotte
Maison-forte du Moyen Âge, transformée au XVIIème siècle. Il subsiste des vestiges du XIIème siècle.

Zone 4 : Rochecardon
Manoir du XVIème siècle construit sur l'emplacement d'un château médiéval.

Zone 5 : Saint-André
Edifice du XVIIème siècle construit sur les ruines d'un château du Moyen Âge

Zone 6 : Chantemerle
Château du XVIème siècle, dont il subsiste des ruines

Zone 7 : Aqueduc du Mont d'Or
il s'agit de l'un des quatre aqueducs approvisionnant Lyon en eau dans l'Antiquité. Long de 26 km, il est un ouvrage essentiellement souterrain.

Annexe à l'arrêté modificatif N° DRAC_SRA_2016_04_28_009
(Arrêté modifié : N° 03-252 du 10 septembre 2003)